

CNAS

COMPTE-RENDU DU 25 MARS 2009



Déclaration liminaire de la CGT

Chacun se souvient de la phrase prononcée par le Président de la République il y a quelques mois : « *désormais, quand il y a une grève en France, plus personne ne s'en aperçoit* ».

Il paraît aujourd'hui difficile de ne pas avoir vu les millions de manifestants dans les rues le 29 janvier, et encore davantage le 19 mars : 3 millions de manifestants, salariés, retraités, chômeurs, étudiants recensés dans 219 manifestations !

Si l'État a su mobiliser des centaines de milliards d'euros pour venir en aide aux banques et aux entreprises, force est de constater que les salariés sont restés les parents pauvres du plan de relance du gouvernement, générant un sentiment profond d'injustice. C'est la raison pour laquelle, ils ont clamé haut et fort leur refus de payer les conséquences d'une crise dont ils ne sont pas responsables.

Certes, quelques mesures ont été annoncées lors du « *sommet social* ». Comment admettre une enveloppe de 2,6 milliards d'euros face aux 6 milliards de la loi TEPA ?

Comment affirmer sa volonté de donner la priorité à l'emploi tout en réaf-

firmant ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite ?

En effet, comment ne pas considérer la RGPP, engagée depuis un an comme un véritable plan social dans la Fonction Publique ?

Les objectifs poursuivis ne sont que volonté de suppressions, d'externalisations, de privatisations, de fusions et de réductions du nombre des administrations.

La réforme des services territoriaux de l'État s'accompagne du redéploiement des systèmes d'information des ressources humaines et de la mise en place de plates formes régionales sous l'autorité du secrétariat général pour les affaires régionales.

Il y a un an, Monsieur le Président, vous nous rassuriez en nous disant vous vous étiez fortement opposé, en réunion ministérielle, à cette évolution.

Vous aviez, disiez-vous alors, « *remporté une bataille* » puisque les projets, notamment le projet de circulaire, avaient été retirés.

Vous affirmiez que, dans le domaine immobilier : « *vous vous opposeriez à laisser nos crédits partir dans un pot commun* ».

Il semblerait qu'aujourd'hui, « *la guerre soit perdue* » si nous nous référons à la circulaire du premier ministre de janvier 2009.

En la matière, quelles seront les conséquences de la suppression du régime général de l'affectation et de la mise en place de conventions d'utilisation pour notre patrimoine ministériel ?

(suite page 2)

SOMMAIRE :

Compte rendu du CNAS du 25 mars 2009

* Déclaration liminaire de la CGT

* Réponse du DPAEP : les caisses sont vides !

* Restauration

* Logement

* Tourisme social

* Propositions des CDAS

* Questions diverses

CONTACTS

Fédération :

finances@cgt.fr

Tél : 01.48.18.82.21

Anne TANGUY

anne.tanguy@dgfip.finances.gouv.fr

Alexandre DERIGNY

alexandre.derigny@dgfip.finances.gouv.fr

Une seconde question concerne la mutualisation des ressources humaines : en effet, la mise en place des plates formes régionales en ce début d'année 2009 auront, entre autres, l'objectif de proposer la mise en commun des moyens en matière d'action sociale et de médecine de prévention ainsi que l'animation du réseau local des responsables de l'action sociale.

Quelles conséquences pour les personnels de nos Ministères, et plus généralement pour notre action sociale ?

La modification des périmètres de nos ministères constitue un autre sujet d'inquiétude pour les personnels. Le transfert des services de la DGCCRF dans la direction de la Population pose la question de l'avenir des DIRECCTE. Le projet de délocalisation de la Statistique publique apparaît comme un projet de démantèlement. Les menaces qui pèsent sur la DGDDI laissent augurer une diminution importante du nombre d'agents.

Puisque nous sommes dans un CNAS prospectif, serait-il possible que vous nous donniez aujourd'hui une visibilité qui aille au-delà de la programmation budgétaire 2009/2011 qui semble elle, sécurisée. Sécurisation toute relative compte tenu des gels budgétaires et des baisses de subventions accordées aux associations.

Pour la CGT, l'action sociale ne peut en aucun cas être un complément de rémunération ni servir de variable d'ajustement à la faiblesse du pouvoir d'achat. De plus, vous ne pouvez pas défendre le fait qu'elle compenserait à l'heure actuelle le haut niveau de nos suppressions d'emplois.

L'action sociale est un droit inscrit dans le statut Fonction Publique : *« elle vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leur famille, notamment dans le domaine de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, et les aider à faire face à des situations difficiles ».*

Cela nécessite des moyens financiers, nous vous l'avons déjà dit. **La CGT revendique une assise financière réglementaire correspondant à 3 % de la masse salariale et des pensions.**

L'Action Sociale de notre ministère est un acquis de notre histoire à met-

tre à l'actif des personnels et des rapports de force qu'ils ont su construire. Pour autant, les besoins sont loin d'être satisfaits :

- en matière de restauration collective, de nombreux agents n'y ont pas encore accès ;

- en matière de titres restaurant, la valeur faciale ne correspond à aucune réalité économique ;

- en matière d'accès au logement, l'objectif fixé par ALPAF des 10 000 logements en Ile-de-France et des 500 en province ne peut être une fin en soi ;

- des demandes nouvelles en matière d'aides et de prêts sont apparues, notamment celle concernant l'aide au logement des enfants poursuivant des études ou en apprentissage. La Fonction Publique ne semble pas donner suite à cette prestation que beaucoup de ministères ont déjà mise en place ;

- la nécessité de créer un prêt à l'amélioration environnementale des logements pour les actifs et les retraités ;

- le vieillissement de notre population implique que soit mis en place une politique de réservation en maison de retraite et de maintien à domicile.

La fédération Finances CGT a revendiqué, à plusieurs reprises, la mise en place dans nos ministères d'un indicateur « *qualité de vie au travail* ». Votre réponse d'alors avait été une fin de non recevoir en raison d'une définition complexe d'un tel indicateur.

La CGT vous propose donc sa vision de la qualité de vie au travail :

- en matière de relations sociales et professionnelles : reconnaissance du travail, respect, écoute, dialogue social ;

- en matière d'environnement physique du travail : sécurité, bruit, chaleur, éclairage, propreté, cadre spatial et normes ;

- en matière d'organisation du travail : pénibilité, charge de travail, prévention des risques professionnels ;

- en matière de réalisation et développement professionnel : rémunération, formation, validation des acquis, développement des compétences, sécurité des parcours professionnels ;

- en matière de conciliation entre vie au travail et vie hors travail : rythme et horaires de travail, vie familiale, accès aux services, loisirs, culture, transports.

La discussion pourrait avoir lieu au sein d'un groupe de travail entre le CHSM et le CNAS que la CGT vous demande une nouvelle fois de réunir.

Seule la DPAEP (Direction des Personnels et de l'Adaptation à l'Environnement Professionnel) a les prérogatives naturelles pour la mise en place de cet indicateur.

Enfin, concernant les propositions des CDAS, les remontées sont peu nombreuses. Pourtant, la lecture des procès verbaux fait apparaître des constats et des besoins. Pour la CGT, c'est tout le système de prise en compte des propositions des CDAS qui est à revoir.



Les caisses sont vides !



M. VERDIER (DPAEP) s'abstient de tout commentaire affirme être rassuré par le fait que « *France Domaine* », autrement dit Bercy, soit le propriétaire unique de l'immobilier de l'État.

La mutualisation de l'Action sociale n'est pas davantage un sujet d'inquiétude. La circulaire du Premier Ministre précise qu'elle sera mise en place avec l'accord des Ministères concernés. Il n'y a pas d'accord pour l'instant.

Concernant le gel budgétaire, il n'y

a aucune illusion à se faire, il s'appliquera ! Nous sommes soumis au même régime que les autres ministères.

Le contexte budgétaire est particulièrement difficile, mais pour autant il semblerait que nos crédits d'Action Sociale soient reconduits pour 2010, « *sauf éléments exogènes* ». Dans ce contexte de réductions de personnels, c'est pour la CGT, ce que l'on appelle « *un retour sur investissement* ».

Malgré cette annonce de maintien des

crédits qui se veut sans doute « *rassurante* », il ne sera sans doute pas possible de mettre en œuvre tout ce qui avait été projeté au dernier CNAS prospectif.

Au niveau de la mise en place des associations, le bilan est positif. La cour des Comptes, a en quelque sorte, « *validé* » leur fonctionnement.

Elles sont complètement autonomes.



Restauration



La restauration est toujours le premier poste de dépenses. Le taux d'accès à la restauration collective est de 75 % pour 2008.

Une délégation interministérielle au développement durable a été créée suite au Grenelle de l'Environnement, l'État se devant d'être exemplaire en la matière.

La circulaire impose un pourcentage de produits Bio dans la restauration collective. Ce pourcentage devra passer de 10 % en 2010 à 20 % en 2012. Il est à noter que ce pourcentage se mesure en volume financier de produits Bio achetés. Des péna-

lités sont prévues en cas de non respect.

Les deux principaux problèmes, à l'heure actuelle, sont des problèmes d'approvisionnement et de coût.

Avant tout, un état des lieux sera réalisé. Cette circulaire sera appliquée dans les plus grosses structures, c'est à dire celles qui servent plus de 100 repas par jour.

Un plan de formation est également prévu pour les personnes qui sont directement liées à la restauration.

Un comité de pilotage suivra ce dossier.

Le Ministère va commencer par une

phase expérimentale qui débutera en octobre et portant sur :

- les restaurants en gestion directe, c'est-à-dire ceux de l'AGRAF ;

- les restaurants en gestion déléguée : quatre grosses structures ont été sélectionnées (le restaurant de la trésorerie générale de Montpellier, le restaurant du service des pensions de Nantes, le restaurant de l'École des douanes de Tourcoing et le restaurant de l'hôtel des Finances de Créteil).

Un groupe de travail portant sur la restauration, et tout particulièrement sur la question du Bio, est prévu le 19 mai prochain.

Logement



Ici aussi, les engagements pris l'an dernier sont revus à la baisse :

L'objectif des réservations des 10 000 logements en Ile de France fixé à 2012/2013 ne sera pas atteint dans les temps voulus. Compte tenu du gel budgétaire et de la baisse de la

subvention, l'objectif ne pourra être atteint avant 2014.

En matière d'aides et de prêts au logement, là encore il n'est plus question d'instaurer de nouvelles prestations : l'aide au logement des enfants étudiants ainsi que le prêt à l'amélioration

environnementale des logements ne seront pas mis en place. L'aide aux parents d'enfants étudiants a fait l'objet de plusieurs groupes de travail au niveau de la Fonction publique. Mais pour l'heure, son financement éventuel pour 2010 n'apparaît pas au budget.



Tourisme social



Alors que les demandes dans les domaines « *vacances enfants* » et « *vacances familles* » sont en hausse, la politique budgétaire restrictive amène aujourd'hui l'administration à dire : « *ou on limite les demandes, ou on aug-*

mente les tarifs ! »

Nous nous étions pourtant félicités de la politique volontariste qui avait été mise en place par l'EPAF et de l'évolution de la fréquentation de ces deux dernières années qui est bien la

reconnaissance d'un besoin réel des agents.

Il est ahurissant, pour la CGT, de prendre aujourd'hui le chemin inverse.



Propositions des CDAS



Il apparaît toujours une forte demande de moyens en personnels, administratifs comme techniques.

La révision de la circulaire de 2002 qui fixe les effectifs au sein des délégations a encore une fois été demandée afin qu'il soit pris en compte les spécificités de certains départements : premières

affectations, forte population de retraités...

La réponse a été une nouvelle fois : « *contrainte budgétaire oblige* »

Si la circulaire est rediscutée, ce sera le principe des vases communicants qui sera appliqué !

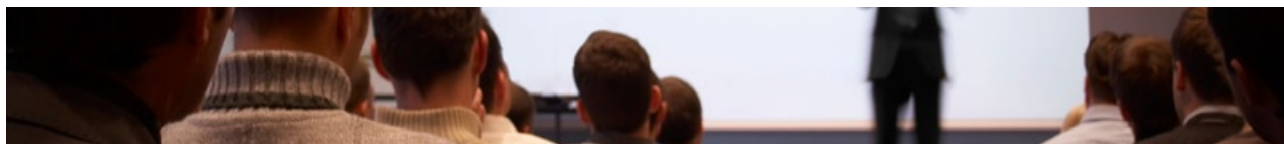
Et de plus, il apparaît, semble-t-il, que

l'action sociale n'a pas vocation à suivre la courbe démographique !

Des besoins se font également sentir en matière de petite enfance et de places en crèches, malgré une politique active dans le domaine.

Un état des lieux des crèches sera fait pour le bilan social.

Questions diverses



PRÉPARATION DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2010-2012 AVEC LES ASSOCIATIONS

Les conventions liant l'ÉTAT et les associations, ALPAF, EPAF et AGRAF, arrivent à échéance. Il s'agit de les renouveler, de les enrichir et de fixer une méthode et un calendrier. Un groupe de travail est prévu le 5 mai sur cette question.

GROUPE DE TRAVAIL CHSM/CNAS

la demande d'un groupe de travail inter instances CHSM- CNAS relatif à qualité de vie au travail, sans être complètement rejeté, n'a pas vraiment été approuvé par l'administration, dans tous les cas elle rejette l'institutionnalisation d'une telle instance.

RESTAURANTS DE L'AGRAF

Un enquête a été menée début 2008 et est actuellement en cours d'analyse. Parmi les agents ayant répondu, 1 % sont des retraités.

TITRES RESTAURANT

Une deuxième procédure d'appel d'offre a été lancée, la première n'ayant pas réussi à départager les deux candidats potentiels. Un nouveau volet portant sur la rétrocession des produits financiers que génère le marché ayant été intégré. La société SODHEXO a fi-

nalement été retenue, la marché a été notifié le 23 janvier. La société a deux mois pour le mettre en place.

Aux questions des organisations syndicales sur le choix du prestataire, et notamment de la non-retention des acteurs de l'économie sociale et solidaire, il a été répondu que « *Chèque Déjeuner* » n'était ni le mieux, ni le moins disant...

FORMATION DES CDAS

Le calendrier est en cours. Les représentants d'une dizaine de départements ont déjà été formés. Une évaluation systématique par le biais d'un questionnaire est mise en place. À ce jour, le contenu comme l'aspect pédagogique font l'objet d'une satisfaction globale.

En parallèle, une formation comptable et budgétaire des assistants de délégation est mise en place.

MUTUELLE

La MGEFI (Mutuelle Générale de l'Economie, des Finances et de l'Industrie) est le nouvel opérateur référencé.

Une convention de subventionnement a été signée le 31 mars, pour une durée de sept ans.

La mutuelle centrale des Finances n'y est pas affiliée. Les agents relevant de cette mutuelle se pose donc la question

du choix : s'affilier à la nouvelle mutuelle référencée ou rester membre de la mutuelle centrale des Finances.

Afin de pouvoir trancher, les agents devront être informés de cette nouvelle situation tant sur le plan des modalités que sur celui des délais. Ils devront prendre leur décision dans le courant de l'année 2009. À cet effet, plusieurs articles seront publiés sur l'intranet de la Centrale (« *Alizé* »). Une information individuelle sera faite par note jointe au bulletin de paie, par le service des pensions pour les retraités et un numéro vert sera mis en place.

CONVENTIONS CONCERNANT LE BÉNÉFICE DE L'ACTION SOCIALE

Avec le MEEDAT, pour les agents des Finances ayant rejoins ce ministère : en passe d'être signée.

Avec la DSAF (services du Premier Ministre) pour les agents de la DGAFP ayant intégrés nos Ministères : la situation est plus compliquée, il y aurait des blocages.

SUR-LOYERS DANS LE PARC ALPAF

Un état des lieux est en cours.

AGRAF, RESTAURANT PAGANINI

Les travaux de rénovation ne seront pas effectués avant 2010.

